

MAIRIE de BERTEAUCOURT-LES-THENNES

27 RUE JULES FERRY
80110 BERTEAUCOURT LES THENNES

PROCES-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Michel, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2022

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Présents : BOCOURT David, BOUCHER Michel, CHÉRON Michel, FAES Olivier, GASTON Jean-Paul, LAVECHIN Monique, PATTE Pauline, RETOURNÉ Benoît

Excusés : GOBERT Laurence, HALABI Farid, LENGLET Sabine

Secrétaire de séance : LAVECHIN Monique

Le Conseil Municipal de la commune de Berteaucourt-les-Thennes s'est réuni dans la salle du Conseil municipal le 1^{er} juillet 2022 à 18 heures.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

1 - Délibération - DCM 22/2022 - Achat d'une armoire forte de sécurité anti-feu pour l'état civil

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est indispensable de mettre en sûreté les archives importantes de la commune et notamment l'état civil.

Pour cela, il propose d'investir dans l'achat d'une armoire anti-feu. Il présente le modèle proposé par la société Bruneau, se rapportant le plus aux besoins de la commune, et dont le prix s'élève à 1 809,00 € HT, soit 2 170,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acheter une armoire forte anti-feu dont le prix s'élève à 1 809,00 € HT
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

2 - Délibération - DCM 23/2022 - Acquisition d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'acquérir une débroussailleuse pour le bon fonctionnement du service technique.

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis concernant cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société EURL MOTOCULTURE pour une débroussailleuse thermique Stihl, dont le siège social se situe Moreuil (890110), pour un montant de 229,17 € HT, soit 275,00 € TTC
- Autorise le Maire à signer le devis.

3 - Délibération - DCM 24/2022 - Acquisition d'une cuve d'arrosage

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de faire l'acquisition d'une cuve pour procéder à l'arrosage des espaces verts.

Plusieurs devis ont été demandés :

- RLDISTRIB
- AGRIFOURNITURES
- FARMITOO
- TECHNI-CONTACT

Toutes ces entreprises sont en rupture de stocks sur ce produit et le délai de livraison est estimé à deux mois. Cette acquisition servira donc pour la période estivale 2023.

Après avoir étudié les différents devis, les membres présents du conseil municipal optent pour celui de la société RLDISTRIB dont l'offre est la plus intéressante financièrement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire d'obtenir davantage de renseignements sur la gamme proposée par la société RLDISTRIB
- Décide d'acquérir une cuve d'arrosage pour la période estivale 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

**La secrétaire de séance,
Monique LAVECHIN**

**Le Maire,
Michel BOUCHER**

